

Département de la Seine Maritime
VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Fax : 02 35 85 60 08 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

DECISION DU MAIRE – ART L 2122.22 / 2025-06-17

**Bon de commande – Revêtement de sol
Confort’Gom**

Le Maire,

- **Vu le** Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 5 juin 2020 accordant délégation personnelle au Maire pour régler les affaires énumérées au dit article,
- **Considérant** la nécessité de signer un bon de commande pour des travaux de revêtement de sol devant le bâtiment Pons,

DECIDE

- 1-** La signature du bon de commande n° 0306HG2025 pour des travaux de revêtement de sol devant le bâtiment Pons de la Commune de Saint Nicolas d'Aliermont, sera conclue avec la Société Confort’Gom – Zone artisanale les 3 rivières – 76890 Tôtes
- 2-** Ce bon de commande précise les modalités de règlement, à savoir :
 - Un acompte de 2 474.00€ sera régler à la signature du devis
 - Le solde de 5 773.26€ sera régler à réception du chantier et de la facture finale
- 3-** Le coût de la prestation totale est de 8 247.26€. La dépense sera imputée sur les crédits ouverts au Budget Commune (104/21318/16).
- 4 –** Expédition de la présente décision sera adressée par voie dématérialisée à la Préfecture de Seine Maritime. Conformément à l’article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à Saint Nicolas d'Aliermont,
Le 17 juin 2025
Le Maire,
Blandine LEFEBVRE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20250617-2025-06-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2025
Publication : 17/06/2025